



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Bayonne, le 7 septembre 2017

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Valérie Michel  
Téléphone : 05 59 01 64 19  
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr  
Réf : VM-LET171455

Monsieur le Président,

Vos services ont déposé un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant la reprise d'affouillements des culées sur l'OA 4-217 sur la RD4 à Saint-Pée-sur-Nivelle enregistré sous le n°64-2017-00185.

Après instruction, votre dossier est jugé régulier. Je vous donne l'accord pour le commencement de l'opération.

Je vous invite aussi à me tenir informé de la date de démarrage des travaux au moins 15 jours avant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le responsable de l'Unité  
Police de l'Eau Pays basque

  
Michel Dupin,

Copie : AFB, SGPE Guichet Unique et CLE Sage

Monsieur le Président  
Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques  
117 Avenue de Montardon  
BP67553  
64075 Pau Cedex